

Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 10

Séance du : 28 mars 2023

Objet : Création d'un pumptrack - Plan de financement et demandes de subventions

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 22 mars 2023

Date d'affichage : 30 mars 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

PRÉSENTS : M. Christophe TARY - Mme Josiane PRUNIAUX - M. Jean-Marc JAVAUX - Mme Nora ATAMNA - M. Maxime VAUTHIER - Mme Claudine DELAITRE - M. Benoit SAUVAGE - Mme Alison CALPENA JUAREZ -- Mme Christelle ROY - M. Serge SCHMIT.

ABSENTS : Mme Cécile DRUAUX (pouvoir à Mme Nora ATAMNA) - M. Jean-Gabriel DELOUF (pouvoir à M. Benoît SAUVAGE) - Mme Anny GRANDGERARD (pouvoir à M. Christophe TARY) - M. Laurent CARDOT (pouvoir à M. Jean-Marc JAVAUX) - M. Robin LHENRY (pouvoir à M. S. SCHMIT).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

Sur l'impulsion d'un jeune du village et avec l'intérêt suscité par plusieurs jeunes de la commune, et afin de créer un équipement sportif de loisirs accessible à tous, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de création d'un pumptrack, dont le coût est estimé à 12 000 € HT et demande l'approbation du plan de financement prévisionnel ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL		
Financeurs	Montant sollicité HT	Pourcentage
Département	3 000 €	25 %
FINANCEMENTS PUBLICS	3 000 €	25 %
Fonds propres (collectivité)	9 000 €	75 %
COÛT	12 000 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'avant-projet susvisé pour un coût prévisionnel d'opération de 12 000 € HT et d'arrêter les modalités de financement
- de solliciter l'aide du Département au titre des équipements sportifs de loisirs (pratique non compétitive) à hauteur de 3 000 € soit 25%
- de s'engager à donner un accès prioritaire et gratuit aux élèves des collèges pour la pratique de l'EPS,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus.

Nombre de votants : 15

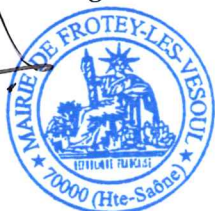
Vote : 15 Pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe TARY



La secrétaire de séance,

Nora ATAMNA

Accusé de réception en préfecture
070-217002617-20230328-DE2023-10-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023